

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2113

Attribution d'une subvention d'investissement de 140 000 euros aux Hospices Civils de Lyon pour la restauration du transept Sud de la Chapelle de l'Hôtel Dieu – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante –Opération 02SEHCL2 - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3, programme 20005

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2113 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 140 000 EUROS AUX HOSPICES CIVILS DE LYON POUR LA RESTAURATION DU TRANSEPT SUD DE LA CHAPELLE DE L'HOTEL DIEU – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT CORRESPONDANTE –OPERATION 02SEHCL2 - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-3, PROGRAMME 20005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « aide au patrimoine et lieux culturels ».

Par délibération n° 2016/2144 du 6 juin 2016, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 » n° 2015-3, programme 20005.

Lors du précédent mandat 2008-2014 et par délibération n° 2013/5984 du 25 novembre 2013, le Conseil municipal de Lyon a approuvé la participation financière de la Ville, d'un montant de 117 000 €, pour la réalisation des travaux de restauration de la chapelle intérieure dite des Fonts Baptismaux, de la Chapelle de l'Hôtel Dieu.

Cette décision procédait de plusieurs considérations :

Propriétaires de cette chapelle, édifice classé Monument historique en 1941, les Hospices Civils de Lyon (HCL) ne peuvent à eux seuls porter cette restauration. Le renouveau de ce lieu ne peut se concevoir au seul niveau des HCL, mais dans le cadre d'un autofinancement limité, par un recours systématique au mécénat et enfin auprès des collectivités publiques dont l'Etat.

La Chapelle ne fait pas partie du projet de reconversion de l'Hôtel Dieu, cependant par son caractère exceptionnel, autant que par sa situation au cœur de la Presqu'île lyonnaise, celle-ci ne pouvait demeurer plus longtemps hors du champ de notre politique patrimoniale.

Construite de 1637 à 1655 sur un plan basilical, c'est-à-dire sans transept, avec une nef unique séparée du chœur par un arc triomphal et bordée d'une succession de petites chapelles latérales symétriques, elle surprend encore aujourd'hui par ses dimensions, sa composition et sa puissance. Elle constitue avec la Chapelle Saint-Bruno et la Chapelle de la Trinité un des trois grands édifices baroques de Lyon.

Elle prend pour modèle l'église du Gesù de Rome, modèle de l'art jésuite et église mère de la Compagnie de Jésus dont la construction débuta en 1568.

Au milieu du XVIII^e siècle, l'Hôtel Dieu cité comme « le plus parfait des hôpitaux du royaume » est à l'apogée de sa gloire.

Transformée en poudrerie durant la Révolution, elle est rendue au culte au début du XIX^e siècle et ne cesse d'être restaurée, décorée et embellie lors de campagnes successives.

Elle est entièrement peinte au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle sur les dessins d'Alexandre Denuelle, décorateur parisien, dans un style néo-baroque s'accordant parfaitement avec son architecture intérieure. Du sol à la voûte, pas un centimètre carré qui ne reçoive de décors en trompe l'œil, de rinceaux de palmettes ou de scènes historiées.

L'édifice accueille, outre un important reliquaire (offert par le cardinal de Bonald), de nombreuses œuvres appartenant auparavant à d'autres lieux de culte, comme la chaire baroque du couvent des Carmes Déchaussés.

Au XX^e siècle, en l'absence de moyens d'entretien, elle a subi de très nombreuses altérations de ces décors, devenus quasiment invisibles, noyés sous la poussière et les pollutions de toutes sortes.

Sa désaffectation progressive est accélérée par la disparition des sœurs hospitalières en 1974.

Au début du XXI^e siècle, après une pré-phase d'études, de travaux de mise en sécurité du bâtiment et une révision du clôt et du couvert en 2011 (361 360 € TDC), une première phase de restauration des décors (vitraux, chapelle de la Vierge, tableaux et chaire) a été lancée et réalisée en 2013 pour un montant de 615 316 € TDC.

Cette première phase a été suivie d'une seconde phase concernant la restauration, début 2014, de la chapelle des fonts baptismaux s'élevant à 274 777,36 € TDC, opération pour laquelle se sont financièrement mobilisés les HCL, l'Etat/Direction Régionale des Affaires Culturelles, des mécènes et la Ville de Lyon.

Une troisième phase concerne la restauration des chapelles Saint-Joseph (222 403 € TDC), du Sacré Cœur (231 700 € TDC) et du transept Sud (201 066 € TDC). Le montant des financements nécessaires s'élève à 655 169 € TDC.

Une répartition des financements a été opérée entre la French Heritage Society (180 000 €), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (303 223 €), une souscription publique auprès de la Fondation du Patrimoine (31 946 €) et enfin, la Ville de Lyon pour un montant de 140 000 €.

Les travaux ont été réalisés sur les chapelles Saint-Joseph et du Sacré Cœur.

Il demeure donc à engager, courant 2016, avec l'aide de la Ville de Lyon, les travaux sur le transept Sud d'un montant de 220 066 € TDC.

Avec la finalisation de cette opération, c'est toute la partie Sud de la chapelle qui aura été restaurée à l'exception de la sacristie.

Au total, le montant de ces différentes phases s'élève à environ 2 300 000 € TDC, sachant que le coût global de la restauration intérieure est d'un montant d'environ 6 200 000 TDC.

Dans ces conditions et au titre de la répartition intervenue pour la financement de cette troisième phase, et plus particulièrement de la chapelle intérieure du transept Sud, la Ville est sollicitée en vue de l'attribution de cette subvention de 140 000 €, à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-3 « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », programme 20005.

Vu les délibérations n° 2013/5984 du 25 novembre 2013, n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2016/2144 du 6 juin 2016 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- Une subvention d'équipement de 140 000 € est allouée aux Hospices Civils de Lyon pour la restauration de la Chapelle de l'Hôtel Dieu. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3 « aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », programme 20005.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et les Hospices Civils de Lyon est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, programme 20005, AP n°2015-3, opération 02SEHCL2 et sera imputée sur le chapitre 204, article 204182, fonction 324, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- année 2016 : 140 000 €.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN